

Conseil parlementaire interrégional de la Grande Région (CPI) : Première séance plénière de la présidence française

Ce vendredi 8 octobre 2021 s'est tenue à Metz la 66^{ème} séance plénière du Conseil Parlementaire Interrégional de la Grande Région. Succédant à la présidence sarroise (2019-2020), la présidence française organisait ainsi sa première séance plénière. A cette occasion, Jean Rottner, Président de la Région Grand Est, Président de la Grande Région, a rappelé les grands objectifs de cette présidence autour des quatre thématiques que sont la santé, l'environnement, la culture et le tourisme.

Brigitte Torloting, Vice-Présidente de la Région Grand Est, en charge de la Grande Région, du transfrontalier, de l'Europe et de l'international, a été élue présidente du CPI. Marc Zingraff, Conseiller régional, a également été nommé à la tête de la commission « Affaires sociales ».

Des recommandations sur le télétravail et la formation en alternance

Lors de cette réunion, les membres du CPI ont adopté deux recommandations phares. La première concerne le télétravail en Grande Région. Dans la perspective d'intégrer cette problématique dans la législation européenne, le CPI a proposé la **création d'un statut européen du télétravailleur frontalier**.

La seconde recommandation porte sur la formation en alternance dans la Grande Région. Après avoir dressé un état de l'apprentissage dans l'espace commun transfrontalier, le CPI a pointé des difficultés relatives aux dispositifs existants et a esquissé des solutions pour **développer la formation en alternance dans la Grande Région** (soutien à l'apprentissage des langues dès le plus jeune âge, élargissement de la reconnaissance des formations dispensées en Grand Région, amélioration de l'information des jeunes sur les offres transfrontalières, etc.).

Par ailleurs, d'autres sujets ont été abordés, parmi lesquels les trajets transfrontaliers quotidiens à vélo dans la Grande Région et l'intensification de la coopération policière en vue de la création d'un espace de liberté et de sécurité au cœur de l'Europe. Enfin, il a été décidé que la coordination transfrontalière en matière de prévention des inondations et d'entraide dans le cas de catastrophes sera au cœur des travaux du CPI dans les prochains mois, en lien avec le Sommet des exécutifs de la Grande Région.

Harmoniser les dispositifs de relance post-crise

Cette séance plénière a également été l'occasion pour le CPI de cadrer le travail de la commission *ad hoc* Covid, lancée en mai dernier par la présidence française. Elle travaille notamment sur le suivi (monitoring) des différents plans de relance et initiatives post-crise sanitaire déployés dans chaque versant de la Grande Région. Elle devrait organiser sa deuxième réunion en décembre prochain.

* * *

Le CPI est un organe de concertation politique entre parlementaires wallons, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Communauté germanophone de Belgique, luxembourgeois, sarrois, rhéno-palatin, ainsi que membres du Conseil régional Grand Est. Il vise à promouvoir le rôle économique, social et culturel de la Grande Région au travers d'étroites coopérations transfrontalières entre les différentes régions concernées. Les membres du Conseil Parlementaire Interrégional se réunissent deux fois par an en séance plénière pour adopter les recommandations qui sont ensuite adressées au Sommet des Exécutifs de la Grande Région, aux gouvernements nationaux ainsi qu'à la Commission Européenne.

Le CPI se compose de six commissions thématiques : Affaires Economiques, Affaires Sociales, Transports et Communications, Environnement et Agriculture, Enseignement, Formation, Recherche et Culture, Sécurité Intérieure, Protection Civile et Service des Secours.

CONTACT PRESSE

Région Grand Est

Isabelle Diller

06 19 49 28 89

presse@grandest.fr